



ÉDITORIAL

*“Une vision partagée :
Secteur public et secteur
privé pour le développement
économique du Gabon.”*

Mesdames et Messieurs les Membres de la Fédération des Entreprises du Gabon,

A la suite des rencontres entamées avec les autorités publiques sur les mesures à prendre durant la période de transition pour la transformation de notre économie, nous avons estimé qu'il était essentiel de recentrer notre agenda sur les principes fondamentaux qui devraient guider nos actions à court terme. C'est ainsi que, le 31 octobre dernier, nous avons invité le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition, Monsieur Raymond NDONG SIMA, à assister à notre Assemblée Générale.

Si la restauration des institutions politiques est bien comprise par tous, les entrepreneurs eux, restent encore dans l'expectative pour savoir ce qu'il en est de la « restauration de l'économie » ; car le monde du secteur privé s'accommode mal avec l'incertitude.

Notre Assemblée Générale était ainsi le moment privilégié pour vous, membres adhérents, d'échanger avec Monsieur le Premier Ministre de la Transition sur :

- les principales orientations et prévisions de la loi des finances 2024,
- les investissements structurants,
- le nouveau cadre juridique et fiscal,
- la nouvelle stratégie d'endettement du Gabon,
- enfin la gestion des régimes de sécurité sociale.

Il est admis par tous que le rôle de l'État en tant que régulateur, facilitateur et fournisseur d'infrastructures est incontestable au sein de ces deux régimes de protection sociale. Cependant, celui du secteur privé reste encore très mal compris dans ce nouveau cadre que la FEG appelle de tous ses vœux.

Le secteur privé doit être pris dans sa vision holistique pour qu'il joue pleinement le rôle qui est le sien dans cette restauration économique des institutions. Les entreprises, petites et grandes, nationales et étrangères, sont les moteurs de la croissance économique et de la création d'emplois. Les entreprises gabonaises vertueuses, sont déterminées, en tant qu'acteurs majeurs, à investir, à créer des opportunités, à contribuer aux recettes fiscales, et à participer au développement socio-économique du Gabon.

La concertation ouverte et continue entre l'État et le secteur privé est de fait impérative. Une concertation permanente et régulière, pour définir les priorités nationales, les défis et les opportunités ainsi que les contours de cette restauration économique et sociale de notre pays pour bâtir ensemble une économie plus forte, plus diversifiée, plus inclusive et résiliente. C'est de la capacité de chacun de nous (secteur public et secteur privé) à mettre en perspectives nos points commun que nous arriverons à atteindre l'objectif.

Il est pour ainsi dire, nécessaire de poursuivre l'amélioration de l'environnement des affaires par la mise en œuvre de réformes additionnelles et construire un secteur local fort qui passe par la promotion de l'entrepreneuriat, le maintien de l'investissement et le renforcement des infrastructures. C'est notre appel, au moment où les entreprises, sans exception, préparent leurs plans d'action et leurs budgets pour l'année 2024.

Nous devons travailler en tandem, identifier les domaines d'activité stratégique de notre économie où nos efforts peuvent se conjuguer, et collaborer de sorte que le dialogue entre les deux parties doit atteindre un autre niveau de projection dans lequel chaque acteur s'engage, non seulement à remplir son rôle, mais aussi à apporter sa contribution en faveur exclusivement de l'intérêt national.

Henri Claude OYIMA

**Président de la Fédération des Entreprises
du Gabon**

DANS CE NUMÉRO

- ÉDITORIAL
- ACTUALITÉS
- FOCUS SUR ... LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT DES PME-PMI ET DES SOUS-TRAITANTS
- ZOOM SUR ... LA SECTION 2 DU CHAPITRE VII DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : DE LA PRÉFÉRENCE NATIONALE ET COMMUNAUTAIRE
- ENTRETIEN AVEC : LE MINISTÈRE DU COMMERCE, DES PME ET PMI SUR LA RÉSERVE DES MARCHÉS PUBLICS AUX PME GABONAISES / DÉCISION N°024 DU CTRI
- BONNE PRATIQUE : COMMANDE PUBLIQUE : 10 ASTUCES POUR REMPORTEZ UN APPEL D'OFFRES
- VEILLE STRATÉGIQUE
- AGENDA

www.it-corp.co

NOS SERVICES



DÉVELOPPEMENT LOGICIEL



INTÉGRATION DE SOLUTIONS



CRÉATION GRAPHIQUE



SERVICES CLOUD



INFOGÉRANCE



ETUDE ET CONSEIL



Likouala, Libreville - Gabon



contact@it-corp.co



+ 241 11 72 62 36 / 76 22 21 24



Fédération des
Entreprises du Gabon



La fédération des
Entreprises du Gabon

Se mobilise
contre les **cancers masculins**

#Novembrebleu

ACTUALITÉS

La FEG pret à accompagner les TP dans la mise en œuvre de plusieurs projets

Libreville, le lundi 20 novembre 2023 - Ce lundi 20 novembre 2023, le ministre des Travaux publics, le Général Flavien Nzengui Nzoundou a reçu à son cabinet une délégation de la Fédération des entreprises du Gabon (FEG) conduite par son vice-président Jean-Baptiste Bikalou. Occasion pour ce dernier d'exprimer la disponibilité de cette organisation patronale d'accompagner le gouvernement de Transition dans la mise en œuvre des projets d'envergures à l'instar de Libreville II.

En effet, les deux parties ont échangé sur la possibilité d'établissement d'un partenariat avec les membres de la FEG afin de contribuer au développement économique et social du pays. Une contribution qui devrait être perceptible par leur participation à la réalisation des projets d'envergures tels que, le désenclavement du grand Libreville, la construction d'une cité administrative, le projet Libreville II.

Profitant de cette occasion, Jean-Baptiste Bikalou a plaidé pour la prise en compte des Petites et moyennes entreprises (PME) gabonaises dans l'attribution des marchés publics. Ainsi, il a donné des garanties au ministre des Travaux publics, la disponibilité de la Fédération des entreprises du Gabon à accompagner le gouvernement quant au financement et au suivi de l'exécution de ces projets.



Le ministre des Travaux publics, le général Flavien Nzengui Nzoundou et les membres de la Fédération des entreprises gabonaises (FEG) conduits par son vice-président, Jean-Baptiste Bikalou, ont échangé, le 20 novembre 2023, sur les modalités de la mise en place d'un partenariat pour le développement du réseau routier national.

En effet, en raison des contraintes qui pèsent sur le financement privé, la formule du partenariat local semble être la mieux accessible et la plus favorable à la résorption de la problématique de la dégradation du réseau routier national. Mais également, pour la promotion d'une nouvelle dynamique dans la construction d'autres routes au Gabon. Pour le ministre des Travaux publics et les membres de la Fédération des entreprises gabonaises, la route mérite davantage de s'inscrire dans les priorités qui s'imposent au Gabon afin de permettre aux populations de bénéficier des retombées socio-économiques.

... Favorable à la mise en place d'un cadre d'action propice pour la construction d'un réseau routier d'excellente qualité à travers l'implication de l'expertise locale, le vice-président de la FEG, a marqué la disponibilité des membres de la structure qu'il représente, et manifesté le besoin de la FEG de disposer de maximum d'informations et d'options pour mieux apprécier la problématique de la route au Gabon, définir le rôle de chaque acteur dans ce projet, aussi bien sur le plan financier, mais également en tant qu'entreprises du secteur de la construction.

« Nous sommes avec vous, nous sommes disponibles. Nous attendons juste que vous nous actionniez. Notre partenariat, en plus de favoriser la construction des routes au Gabon, permettra également de participer à la résorption du chômage des jeunes. Ce pays

est le nôtre et nous avons besoin de participer à sa construction », a assuré Jean-Baptiste Bikalou, estimant que c'est aussi l'occasion de pouvoir donner aux compatriotes qui ont des structures, l'opportunité de se mettre à l'ouvrage et montrer ce dont, ils sont capables. « Cela participe à la construction des champions nationaux ».

Au terme de cette rencontre, le ministre des Travaux publics et son hôte ont convenu de la mise en place d'une commission qui sera chargée d'examiner tous les aspects de cette problématique, définir le rôle des différents acteurs, ainsi que d'apporter des solutions pour rationaliser les coûts d'entretien et de réparation de notre réseau routier, avec une stratégie d'investissement adaptée à la situation économique du pays. <https://www.gabonreview.com/>



Tout en rappelant que la route est le chantier prioritaire de son département ministériel, le Général Flavien Nzengui Nzoundou a insisté sur la nécessité de l'aménagement des nouvelles routes qui permettraient de connecter Libreville aux autres capitales provinciales. Dans la foulée, les deux personnalités ont échangé sur le récent recensement des PME gabonaises lancé par le ministère des Travaux publics en vue d'avoir un aperçu global des PME éligibles à l'accomplissement de ses travaux pour la route.

Très attentif aux solutions préconisées par les responsables de la FEG, le ministre des Travaux Publics a réaffirmé son appui au secteur privé, car il représente un moteur de croissance économique et de création d'emplois. Sur ce plan, on note une convergence de visions entre les deux acteurs dans la conduite du partenariat public-privé.

(Source : gabonmediatime.com)

Dégradation des routes du Gabon : financement et partenariat avec la FEG, le challenge de Flavien Nzengui Nzoundou

Libreville, le lundi 20 novembre 2023 - Le ministère des Travaux publics, des Bâtiments et des Équipements collectifs et la Fédération des entreprises gabonaises (FEG) scrutent depuis plusieurs semaines les modalités d'un contrat de partenariat pour le développement du réseau routier national. Les deux parties se sont réunies, ce lundi 20 novembre, au cabinet du général Flavien Nzengui Nzoundou, pour définir une vision commune de la « route du Gabon ».

34^{ème} édition de la Journée mondiale de l'enfance : La FEG accueille l'UNICEF



Libreville, le lundi 20 novembre 2023 - ce lundi 20 novembre 2023, la Fédération des Entreprises du Gabon a ouvert ses portes à une collaboration unique avec l'UNICEF, marquant la Journée mondiale de l'enfance. Les chefs d'entreprise ont eu l'occasion de plonger dans la vision des enfants, tout en permettant à ces jeunes d'interroger des entreprises éminentes comme SOBRAGA, ERAMET, et ERNST & YOUNG.

Cet événement, parrainé par le Vice-président en charge du Développement durable et de la RSE, Erik Watremez, a dépassé les attentes en établissant un dialogue constructif entre les chefs d'entreprises et les enfants. Les questions posées ont révélé une compréhension aiguë des enjeux actuels sur la manière de concilier préservation de l'environnement et droits de l'enfant.

La FEG, fidèle à sa mission, a rappelé l'importance de préserver les droits des enfants et de contribuer à un environnement durable. Erik Watremez a souligné les sept domaines d'action de la FEG, mettant en avant des initiatives telles que le respect du droit à l'éducation, l'investissement dans l'éducation, et le soutien aux établissements.

Cette journée souligne l'engagement continu de la FEG envers un avenir où les droits des enfants sont respectés, l'éducation est valorisée, et les entreprises jouent un rôle actif dans la préservation de notre planète. Une belle démonstration de la responsabilité sociale des entreprises envers les générations futures.



Institut gabonais des administrateurs (IGA) : Les PCA à l'école du droit

Association membre de la Fédération des entreprises du Gabon (FEG), l'Institut gabonais des administrateurs (IGA) a organisé, le 8 mercredi 8 novembre 2023 dernier à l'ex-Maisha sis à La Sablière, un séminaire de formation sur les conventions.

Ce troisième forum du genre, qui s'est déroulé en présence des présidents de conseil d'administration de plusieurs entreprises et des responsables d'administration, avait pour but de se pencher sur des questions en lien avec les conventions et la nullité des décisions du conseil d'administration.

Au cours de ce débat, l'un des exposants, Anacleth Ngoua, expert-comptable, s'est longuement appesanti sur les conventions.



« Il était question de présenter aux administrateurs les différents types d'accords qui pourraient leur être présentés avec des intérêts directs ou indirects. Nous avons entretenu l'assemblée sur la distinction à opérer entre les conventions interdites, libres et celles réglementées qui passent par le conseil d'administration » a indiqué le nouveau président de l'Ordre national des experts-comptables du Gabon (Onec).

Avec pour mission de promouvoir la bonne gouvernance au sein des conseils d'administration des entreprises, ce séminaire a permis également d'échanger avec les nouveaux présidents de conseil d'administration récemment installés.

« Nous avons sensibilisé les administrateurs sur l'importance de leurs fonctions en sachant que le conseil d'administration n'est pas un lieu de copinage. Un bon administrateur est celui qui connaît ses rôles et ses missions. Nous avons mis un accent sur les risques que courent ces derniers dans l'exercice de leurs fonctions », a expliqué Lionel Beninga, membre du cabinet PWC. ([Directinfosgabon](https://www.directinfosgabon.com))

Hydrocarbures : La FEG fixe ses attentes au ministère du Pétrole

Libreville, le lundi 6 novembre 2023 – Le ministre du pétrole, Marcel Abéké a eu, le 6 novembre 2023, une importante séance de travail avec la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG) conduite par son président Henri Claude Oyima.

Les deux parties ont examiné plusieurs problématiques liées au secteur des hydrocarbures.

Notamment, le maintien d'un niveau de production pétrolière satisfaisant ; la promotion du bassin sédimentaire gabonais par une politique plus attractive minorant les bonus à la signature pour attirer des nouveaux investisseurs et favoriser l'exploration des nouveaux blocs ; l'arrêt du torchage et le soulagement de la trésorerie des sociétés pétrolières par le remboursement de l'encours important des crédits de TVA.

Mais également l'amélioration du cadre réglementaire et du code des Hydrocarbures afin de favoriser l'employabilité des communautés locales.

La tutelle du secteur pétrolier s'est elle aussi accordée avec la FEG sur la nécessité de renflouer la Sogara, Pizolub et de dynamiser la SGEPP par le financement des banques locales de leur plan de restructuration et de développement.

Enfin, l'urgence de constituer des stocks de sécurité des produits blancs conformément aux standards internationaux et de prévoir par ailleurs un niveau de stocks stratégiques adéquats ont aussi fait l'objet des discussions.



« Le pétrole représente un important vivier dans l'économie de notre pays et nous avons besoin d'échanger avec le membre du gouvernement sur les problématiques qui minent ce secteur. Nous avons eu un échange fructueux et les orientations données nous permettront de mieux construire nos budgets de l'année 2024.

En termes d'objectifs, il s'agit du niveau de la production et les perspectives en termes d'exploration dans notre pays. Mais ce qui nous importe le plus, c'est de voir comment nos entreprises vont s'orienter pour l'année 2024 », a souligné le président de la FEG, Henri-Claude OYIMA. ([Directinfosgabon](https://directinfosgabon.com))

NOTE D'INFORMATION



La Fédération des Entreprises du Gabon (FEG) a le plaisir de vous informer de la délocalisation de son siège social au 8^{ème} et 9^{ème} étage de l'immeuble Odysée, au centre-ville.

Pour toutes informations complémentaires, contactez-nous au 011 77 55 95/97 ou par mail à info@lafeg.ga

Assemblée générale de la FEG : Le gouvernement face aux attentes du patronat

Libreville, le lundi 31 octobre 2023 - La Fédération des entreprises du Gabon a tenu, le mardi 31 octobre 2023, sa 3e assemblée générale ordinaire à l'hôtel Radisson Blu.

Présidé par Henri-Claude Oyima, cette rencontre qui a réuni le gotha des entreprises membres de la FEG a été marquée par la présence du Chef du gouvernement de la Transition, Raymond Ndong Sima et de plusieurs membres de son équipe.

Une opportunité pour le Premier ministre d'échanger directement avec le secteur privé sur les ambitions des autorités de la transition quant à la relance de l'économie nationale.

Notamment les stratégies mises en place et qui vont nécessiter obligatoirement le concours de la FEG dont les entreprises réalisent à elles-seules près de 80 % du PIB national.

Il était donc question pour Raymond Ndong Sima d'exposer sa feuille de route et de rassurer le patronat sur un certain nombre de sujets.

En l'occurrence, les relations bilatérales avec les bailleurs de fonds, la politique d'investissement du gouvernement, les projets de développement, la dette intérieure ou encore la fiscalité.



Ce, en tenant compte du contexte exceptionnel dans lequel se trouve le Gabon depuis le 30 août dernier.

« La Fédération des entreprises du Gabon travaille pour bâtir une économie forte malgré les incertitudes liées aux crises conjoncturelles. Le gouvernement de la Transition entend marcher avec la FEG pour un véritable partenariat, catalyseur de croissance et créateur d'emplois » a souligné le Premier ministre. Avant de préciser :

« Nous faisons un état des lieux pour connaître les marges de manœuvre dont chacun dispose. Il est fondamental de savoir ce que nous avons mobilisé au niveau des bailleurs de fonds pour financer l'investissement, le développement. Le gouvernement et le patronat doivent fonctionner dans un esprit de partenariat ».



ATTENTES

...Dans le contexte actuel, il faut, selon le Chef du gouvernement, tout mettre en œuvre pour convaincre les institutions internationales de la bonne foi du Gabon.

C'est pourquoi Raymond Ndong Sima a donné rendez-vous à la FEG, « avant le 31 décembre 2023, pour apporter des réponses à leurs interrogations liées au règlement de la dette intérieure, entre autres ».

Tout en restant solidaire de la vision économique du gouvernement de transition, la FEG a néanmoins rappelé les 13 points majeurs qui constituent les attentes de l'ensemble de ses membres. Lesquels constituent, estime Henri-Claude Oyima, les axes prioritaires devant garantir une véritable relance économique.

Il s'agit notamment du règlement de la dette intérieure par la mise en place d'un Club de Libreville ; la restauration de la journée Comptable au Trésor ; l'obligation de domicilier dans les banques gabonaises toutes les recettes des produits d'exportations ; le renforcement du tissu financier par la création d'une banque gabonaise d'investissement (BGI), chargée de lever des fonds pour le financement des projets structurants ; un système fiscal stable et équitable adapté à la relance économique. Mais également la promotion et la protection des champions nationaux dans tous les secteurs de production.

« Nous sommes les uns avec les autres, et non les uns contre les autres.

Il y a des opportunités, mais comment faire ? La FEG regroupe les plus grandes entreprises gabonaises, qui contribuent à 80% du PIB, et créent 90% des emplois du secteur privé formel. C'est un outil indispensable au développement de l'économie nationale », a tenu à rappeler Henri-Claude Oyima. (Directinfosgabon)

► Suivez l'actualité de la FEG sur son site www.lafeg.ga

REJOIGNEZ-NOUS ET RECEVEZ L'ACTUALITÉ DE LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES SUR TOUS LES SUPPORTS

LAPTOP • TABLET • SMARTPHONE



Découvrez la FEG en quelques chiffres

À travers des interventions régulières auprès du gouvernement, des institutions et des partenaires nationaux et internationaux, la FEG travaille jour après jour à l'amélioration du climat des affaires au Gabon pour le secteur privé

12
fédérations

12
commissions

4
comités

4
associations
partenaires

Focus sur...

La Commission Développement des PME-PMI et des Sous-Traitants

Présentation et Missions

La **Commission Développement des PME-PMI et des Sous-Traitants** joue un rôle essentiel dans la prospérité économique du Gabon par sa contribution en faveur d'un environnement propice à la croissance et à la réussite des petites et moyennes entreprises ainsi que des sous-traitants. Elle est présidée par M. **Éric Fernand BOUNDONO**, **Directeur Général de MULTIPRESS**.

1. LES MISSIONS DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT DES PME-PMI ET DES SOUS-TRAITANTS

- Accroître la dynamique et le développement des entreprises ;
- Dynamiser l'accès au financement en faveur des PME-PMI tous secteurs confondus ;
- Initier les actions visant à transformer le fonctionnement du secteur informel.
- Élaborer des programmes de renforcement des capacités et les compétences des dirigeants de petites et moyennes entreprises.

2. ORGANISATION DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT DES PME-PMI ET DES SOUS-TRAITANTS

La Commission développement des PME-PMI et des Sous-Traitants est constituée de chefs d'entreprise ou de représentants d'entreprise qui s'engagent volontairement à participer à des sessions de réflexion sur les principales problématiques affectant le secteur des TPE, PME et PMI. Ces séances de réflexion et de travail peuvent bénéficier de l'expertise de spécialistes dans divers domaines tels que la fiscalité et le droit des affaires. Les conclusions de ces sessions sont consignées dans un compte rendu qui est ensuite soumis à l'avis du Bureau exécutif.

3. LES ACTIONS MENÉES PAR LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT DES PME-PMI ET DES SOUS-TRAITANTS

La Commission Développement des PME-PMI et des Sous-Traitants participe à la réflexion et au suivi des 13 propositions de la FEG au Président de la Transition avec une attention particulière sur les propositions suivantes :

- La part des entreprises gabonaises dans la commande publique,
- La promotion et la protection des champions nationaux dans tous les secteurs de production,
- La réservation des secteurs de souveraineté aux seuls nationaux.

Focus sur...

La Section 2 du Chapitre VII du Code des Marchés Publics : De la préférence nationale et communautaire

Promouvoir la participation des TPE-PME aux marchés publics constitue un enjeu majeur pour la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG). Aussi, le gros plan sur ces lignes directrices s'inscrit dans cette perspective d'apporter clarté et information juste aux chefs d'entreprises.

SECTION 2 : DE LA PRÉFÉRENCE NATIONALE ET COMMUNAUTAIRE

SOUS-SECTION 1 : DES BÉNÉFICIAIRES

Article 119 : Lors de la passation d'un marché, soit sur appel d'offres, soit par entente directe, la priorité est accordée, à offres équivalentes, à la soumission présentée soit par :

- une personne physique ou morale de droit gabonais ;
- une personne physique ou morale justifiant d'une activité économique sur le territoire gabonais ;
- une petite et moyenne entreprise nationale dont le capital est détenu majoritairement par des personnes de nationalité gabonaise ou de droit gabonais ;
- des groupements d'entreprises associant des entreprises gabonaises ou prévoyant une importante sous-traitance aux nationaux.

La marge de préférence nationale est au plan financier de dix pour cent pour les marchés de travaux et de quinze pour cent pour les marchés de fournitures.

Dans le cadre régional, une préférence communautaire peut être attribuée à l'offre présentée par une entreprise ressortissante de l'espace de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

SOUS-SECTION 2 : DU RÉGIME DE PRÉFÉRENCE

Article 120 : La préférence nationale ou communautaire doit être indiquée dans le dossier d'appel d'offres. Elle doit être quantifiée sous forme de pourcentage du montant de l'offre. Ce pourcentage ne peut en aucun cas excéder quinze pour cent.

Le régime de préférence nationale ou communautaire peut être accordé aux personnes physiques ou morales dans les conditions suivantes :

- s'agissant des fournisseurs, s'ils proposent des biens manufacturés dont le coût de fabrication comprend une valeur ajoutée pour l'un des pays ressortissants de l'espace CEMAC d'au moins trente pour cent ;
- s'agissant des entrepreneurs de bâtiment, de travaux publics ou d'installations industrielles, si au moins trente pour cent d'intrants communautaires sont utilisés ou qu'au moins soixante pour cent des personnels employés sur le chantier sont des ressortissants des Etats membres de la CEMAC.

Article 121 : Le régime de la préférence communautaire ne saurait en outre être accordé aux personnes morales désignées à l'article 119 ci-dessus que lorsque :

- leur capital appartient pour plus de la moitié à des nationaux ressortissants, personnes physiques ou morales, d'un des Etats membres de la CEMAC ;
- leurs organes délibérants et de direction sont contrôlés ou détenus à moitié par des ressortissants d'un des Etats membres de la CEMAC.

Article 122 : Les groupements momentanés d'opérateurs étrangers conclus avec des personnes physiques ou morales, membres d'un des Etats de la CEMAC, peuvent bénéficier de la préférence communautaire si leur offre remplit les conditions visées à l'alinéa 2 de l'article 120 ci-dessus.

Article 123 : Par dérogation aux dispositions visées aux articles 120 et 121 ci-dessus et dans le cas d'un marché d'une collectivité locale ou de l'un de ses établissements publics, le candidat étranger qui n'est pas une entreprise communautaire ou nationale et qui aura prévu de sous-traiter trente pour cent de la valeur globale du marché à une entreprise gabonaise peut bénéficier d'une marge de préférence qui ne peut être supérieure à quinze pour cent.

*Le Code des Marchés Publics
disponible sur le site web de la
FEG www.lafeg.ga*

Et si on parlait...

RSE

Chers membres adhérents de la FEG,

Votre voix compte dans la construction d'un avenir plus durable. Nous sollicitons votre expertise et vos expériences pour mieux comprendre vos actions en faveur de la RSE. Votre contribution est précieuse pour enrichir notre vision collective et identifier les meilleures pratiques en matière de RSE.

Prenez quelques instants pour répondre à trois questions simples sur votre engagement en RSE :

- Quels sont les principaux piliers (aspects environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance) de votre stratégie RSE et comment ceux-ci sont-ils intégrés dans vos opérations quotidiennes ?
- Pouvez-vous fournir des exemples concrets de projets ou d'initiatives RSE que votre entreprise a mené avec succès ? (responsabilité sociale vis-à-vis des employés, partenariats communautaires, etc...)
- Comment mesurez-vous les impacts de vos actions en matière de RSE et comment communiquez-vous sur ces résultats ?

Votre participation contribuera à mettre en lumière les réussites et les défis des PME en matière de RSE, tout en inspirant d'autres entreprises à s'engager en faveur de la performance économique, la performance sociale, sociétale et environnementale.

Partagez votre expérience dès maintenant et aidez-nous à façonner un avenir plus responsable ensemble.

Cliquez ici pour participer

Merci pour votre précieuse contribution.

Téléchargez, et renvoyez à info@lafeg.ga

Bâtir une économie forte pour garantir la souveraineté nationale.

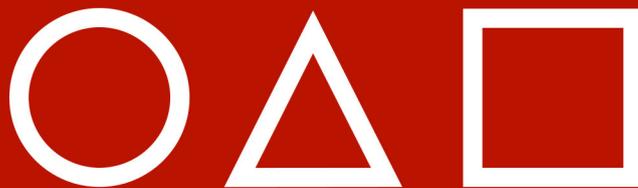
Rejoignez + de 800 entreprises membres



scannez le QR Code



Communiquer est un jeu d'enfant...



Jouons ensemble...
+241 074 065 068



 @leburo.agency

BONNES PRATIQUES : COMMANDE PUBLIQUE : 10 ASTUCES POUR REMPORTEUR UN APPEL D'OFFRES

L'obtention d'un marché public offre à la fois une prévisibilité et une valeur de référence, ainsi qu'une certitude de paiement pour des contrats pouvant être prolongés pendant des mois ou des années. Cela signifie également acquérir une expérience de travail avec des clients de premier plan qui peut être valorisée.

Cependant, pour prospérer grâce à la commande publique, il est essentiel de déployer une stratégie spécifique qui facilite notamment la prise de contact avec des clients publics potentiels, assure une veille active sur les appels d'offres, et permet de répondre aux marchés en adaptant au maximum vos propositions en fonction des critères établis par les acheteurs.

Nous allons tenter de vous donner quelques petites astuces vous permettant de remporter un appel d'offre. Cette liste d'astuces n'est en aucun cas exhaustive et chaque entreprise doit opter pour le fonctionnement qui lui convient le mieux. Voici 10 petites astuces qui augmenteront vos chances de remporter un appel d'offre.

1/ IDENTIFIER LES OFFRES LE PLUS TÔT

Dans un premier temps il est nécessaire d'identifier les appels d'offres suffisamment tôt afin de pouvoir bénéficier d'un maximum de temps pour y répondre. Vous pouvez alors vous inscrire à des envois d'alertes par email lorsqu'un appel d'offre est mis en ligne.

2/ SÉLECTIONNER LES APPELS QUE VOUS POUVEZ REMPORTEUR

Répondre à un appel d'offres demande beaucoup de temps et d'investissement de la part de vos collaborateurs. Il est donc préférable de sélectionner des appels d'offres pour lesquels vous avez une réelle chance de remporter la mise. Il est judicieux de privilégier la qualité à la quantité.

3/ Se faire connaître auprès des demandeurs

Le choix entre les offres est fait par des humains et il est donc soumis à d'autres éléments que la simple capacité à faire le travail. Il est donc important de se faire connaître, de développer sa notoriété auprès des demandeurs. Contactez-les, pour poser des questions et établir une véritable relation entre vous. Si un climat de confiance est établi il peut être un atout de plus dans votre manche lors du choix final.

4/ ADAPTER LE DOSSIER AU PROJET

Comme pour une lettre de motivation le destinataire apprécie de lire quelque chose de personnalisé. Il est donc important d'adapter son dossier en fonction des attentes de l'expéditeur de l'appel d'offres. Certains apprécieront une grande partie administrative alors que d'autres s'attacheront seulement aux techniques. Pour mettre toutes les chances de votre côté, valorisez pleinement votre savoir-faire.

5/ RÉPONDRE AU MAXIMUM AUX ATTENTES

Un des éléments, et sûrement le plus important, est de répondre à un maximum de points exigés par l'auteur de l'appel d'offres. Si vous ne répondez pas à tous les points mettez en avant les solutions que vous envisagez pour y répondre. Montrez que vous avez réalisé une démarche afin de coller au mieux à leurs attentes.



6/ UTILISER DES SOLUTIONS MODERNES DANS VOTRE ORGANISATION

Avec le système d'appel d'offres il est parfois difficile de se démarquer de ses concurrents. Certains éléments peuvent vous permettre de le faire. En effet, si vous mettez en avant le fait que vous utilisez des solutions innovantes qui permettent de tenir informer le demandeur avec des rapports, cela vous permet de prouver votre sérieux, votre professionnalisme et votre transparence

7/ PRENDRE CONTACT APRÈS LE DÉPÔT DU DOSSIER

Dans la mesure du possible il est judicieux de prendre contact avec le responsable du marché, une fois que le dossier de candidature a été déposé. Prétextez le fait de savoir s'ils l'ont bien reçu et essayez de collecter les premières impressions. Cela vous permettra d'entretenir la relation mais aussi de les rassurer face aux premières craintes.

8/ PRÉPARER L'ORAL

La procédure d'appel d'offres fait souvent l'objet d'un oral réunissant les potentiels sélectionnés et le demandeur. Il est donc important de préparer l'oral. Apportez-y du soin dans la préparation et dans l'exécution. Ne négligez aucun détail du cadre de l'appel d'offres, du contexte, du public mais aussi et surtout des attentes du demandeur.

9/ SAVOIR NÉGOCIER

La négociation fait fréquemment partie prenante du processus de sélection lors d'un appel d'offres. Comme pour l'oral il faut la préparer. Savoir négocier c'est aussi connaître parfaitement son produit, les attentes du client mais aussi ses limites.

10/ ANALYSER LES APPELS D'OFFRES CONCLUS

Enfin, la dernière petite astuce est de faire le point sur les appels d'offres. Qu'il se soit conclu favorablement ou défavorablement il est important de faire le bilan sur ce qu'on a fait afin de savoir ce qui nous a mené au succès ou à l'échec. De même, il convient de se renseigner sur les tarifs des autres candidats afin de savoir si vous êtes trop cher. Une telle démarche vous permettra d'augmenter vos chances de gagner vos prochains appels d'offres.

RÉSERVATION DES MARCHÉS PUBLICS AUX PME GABONAISES

Entretien avec le Ministre en charge des PME-PMI,
Madame Patricia Djipano- Mouloungui



1. FEG'INFO : Pouvez-vous expliquer en quoi consiste la décision récente de réserver les marchés des travaux publics inférieurs à 150 millions de FCFA aux PME gabonaises ?

Pour commencer, et pour plus de précisions, il s'agit du Communiqué n°0024, pris par le Président de la Transition, Chef de l'État, le Général Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, dans un contexte de sursaut de patriotisme économique consistant à promouvoir les PME gabonaises pour qu'elles contribuent de manière qualitative à la construction de la richesse nationale.

Pour y arriver, les Plus Hautes Autorités du CTRLI sont parties du constat de l'accès difficile accèdent des PME gabonaises à la commande publique malgré les mesures favorables prévues par les textes en vigueur (lois de promotion des PME, Code des Marchés Publics) en matière de promotion des PME.

Cette décision portant réservation exclusive d'une tranche significative des marchés en dessous de 150.000.000 FCFA aux PME gabonaises, vise à augmenter le montant des marchés réservés aux nationaux dans la commande publique qui passerait ainsi de 30 à environ 149.000.000 FCFA.

L'objectif des Autorités est clair, faciliter l'octroi de ces marchés aux PME gabonaises afin de consolider et favoriser la croissance économique, développer l'emploi, endiguer la pauvreté et procurer davantage de recettes fiscales à l'État.

2. FEG'INFO : Quels sont les objectifs principaux que le Gouvernement Gabonais cherche à atteindre en réservant ces marchés publics aux PME locales ?

De manière générale, la PME est un vecteur de création d'emplois et de croissance économique car la consolidation de son segment d'intervention participe à la vivacité du système économique. En décidant d'accompagner les PME gabonaises par la facilitation de leur accès aux marchés, le Gouvernement souhaite booster l'économie en s'appuyant sur les PME car c'est elles qui créent le plus d'emplois et génèrent de la valeur ajoutée par une capitalisation des savoir-faire.

3. FEG'INFO : Comment votre Ministère s'est-il organisé pour traiter le dossier ?

À l'annonce de la mesure du Président de la Transition, notre ministère a axé sa communication sur la clarification des notions de PME gabonaise et PME de droit gabonais ; à savoir, sont PME gabonaises, toutes les entreprises qui sont la propriété des personnes physiques gabonaises, ainsi que les sociétés dont le capital est détenu pour au moins 51% par les gabonais et pour lesquelles les fonctions de direction sont effectivement exercées par les nationaux.

A contrario, une PME de droit gabonais est toute entreprise individuelle ou société immatriculée au Gabon dont le capital est détenu par une ou des personnes physiques ou morales, quel que soit leur nationalité.

À la suite de cette communication, une rencontre avec les principaux syndicats des PME a eu lieu ainsi que le lancement de l'opération d'enregistrement des PME gabonaises sur toute l'étendue du territoire national.

L'étape suivante consiste à examiner les dossiers et retenir celles qui sont éligibles au régime de l'Agrément PME. Si les moyens le permettent, un processus d'accompagnement, d'édification et de structuration devrait permettre de densifier le volume des PME propices à répondre à ce nouveau chapitre de l'histoire économique de notre pays.

4. FEG'INFO : Pouvez-vous nous parler de l'agrément PME ? Quels sont les objectifs de cette politique ? Et quel impact a-t-il dans la mise en œuvre de cette décision de réserver les marchés publics aux PME gabonaises ?

L'Agrément PME est un outil de promotion mis en place par l'État pour encourager l'initiative privée des entrepreneurs gabonais. Il s'agit d'un acte administratif (délivré par le Ministre en charge des PME), après avis d'une commission nationale, qui confère une gamme d'avantages, entre autres l'accès prioritaire à la commande publique, l'exemption de garantie de soumission, la réduction de 50% des frais du DAO.

Cette politique vise à favoriser la création et le développement des PME gabonaises.

L'Agrément PME est un label qualité servant d'outil de sélection des PME devant bénéficier de toute mesure incitative que l'État prévoit pour les PME gabonaises. À cet égard, il constitue un élément de certification important et de d'appréciation de la capacité à la compétitivité.

À titre de rappel, la commission d'attribution de l'Agrément PME est composée ainsi :

- Ministère en charge des PME, Président ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Gabon, Vice-Président ;
- Membres :
 - Ministère de l'Économie (Direction Générale de l'Économie, Direction Générale des Douanes, Direction Générale des Impôts, Agence Nationale de Promotion des Investissements) ;
 - Ministère du Budget (Direction Générale des Marchés Publics).
- Fédération des Entreprises du Gabon (FEG) ;
- Association des Professionnels des Établissements de Crédit (APEC) ;
- OKOUME CAPITAL ;
- Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat ;
- Centre de Gestion Agréé.

Je précise que la Commission peut saisir toute personne ou institution dont l'expertise est nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

5. FEG'INFO : Quels avantages spécifiques cette réserve de marchés offre-t-elle aux PME gabonaises ?

Comme avantages, cette mesure permettrait de relancer les activités des PME, de générer une trésorerie, dynamiser l'écosystème entrepreneurial et redonner de l'espoir aux PME en difficulté.

6. FEG'INFO : Quels sont les principaux défis auxquels les PME peuvent être confrontées lorsqu'elles participent à l'opération d'attribution des marchés publics au Gabon ?

L'accessibilité des PME aux marchés publics est une question qui fait débat depuis des années. En effet, à côté de la crainte d'un système qui leur paraît compliqué, les PME se heurtent encore à beaucoup d'obstacles récurrents, notamment :

- Le difficile accès à l'information ;
- La méconnaissance de la réglementation ;
- La faible capacité financière ;
- Les difficultés liées au montage des dossiers ;
- Le non-respect des délais de paiement des marchés ;
- L'obligation d'obtention du visa d'opportunité même pour les petits marchés.

7. FEG'INFO : Pouvez-vous expliquer le processus que doivent suivre les PME gabonaises afin d'accéder aux marchés publics qui leur sont réservés ?

Dans le cadre de la commande publique, trois étapes sont recommandées aux PME : Se faire identifier auprès de l'administration des PME,

Solliciter l'Agrément PME servant de label pour les PME gabonaises citoyennes et compétir avec les autres PME,

Aller concourir entre PME gabonaises au niveau des marchés publics.

8. FEG'INFO : Existe-t-il des programmes de formation ou de soutien spécifiques destinés à renforcer les compétences des PME gabonaises pour qu'elles puissent concourir efficacement ?

Conscient de ce que les PME doivent être un maillon fort, dynamique et compétitif de notre économie, l'Etat, dans le souci de renforcer leur capacité structurelle, managériale et technique, s'emploie à créer, sur l'ensemble du territoire national, des structures d'encadrement et d'accompagnement des PME.

En l'espèce, l'Espace PME de Libreville, offre aux porteurs de projets et responsables d'entreprises une gamme variée de programmes de formation, depuis l'idée de projet jusqu'au développement de l'entreprise. Mieux, à travers des partenariats avec des institutions de financement, de structuration et de garantie, l'Espace PME permet aux PME de bénéficier d'un accompagnement de qualité.

9. FEG'INFO : Comment le gouvernement s'assure-t-il de la transparence et de l'équité dans le processus d'attribution des marchés publics réservés aux PME ?

Le principe de la transparence est l'un des trois piliers du droit de la commande publique. Il est donc nécessaire pour les entrepreneurs de bien connaître sa définition et son application par le Code des marchés publics. Le processus d'attribution des marchés publics garantit le traitement juste et équitable des fournisseurs potentiels et la fourniture d'informations nécessaires aux citoyens et aux différentes parties prenantes sur la façon dont l'Etat dépense l'argent du contribuable.

À ce sujet, la Direction Générale des Marchés Publics, l'Agence de Régulation des Marchés Publics, ainsi que le juge administratif sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du respect des règles de transparence et d'équité.

10. FEG'INFO : Existe-t-il des mécanismes d'évaluation de l'efficacité de cette politique ? Comment le Gouvernement envisage-t-il d'améliorer cette politique à l'avenir ?

Pour l'évaluation de cette politique, l'Etat a mis en place un cadre institutionnel qui comprend, entre autres, la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat (BSTP), le Comité National de Suivi de la Sous-traitance (CNST), les Commissions d'Evaluation des Offres.

11. FEG'INFO : Quels conseils donneriez-vous aux PME gabonaises qui souhaitent participer aux marchés publics réservés aux PME ?

Considérant le fait qu'un chef d'entreprise doit être un générateur de performance tant économique qu'humaine, un développeur de compétence et d'implication d'équipe, nous recommanderons aux PME gabonaises qui souhaitent participer aux marchés publics de se former (sur le plan managérial et technique) d'une part, en vue d'obtenir l'Agrément PME d'autre part.

Objectif N°6 de la FEG : Optimiser la participation des entreprises gabonaises dans la commande publique à l'effet de :

- Booster l'économie en multipliant la demande intérieure, en favorisant la croissance économique et en créant des emplois,
- Développer les compétences et l'expertise locale pour rendre ces entreprises compétitives sur les différents marchés,
- Réduire progressivement le chômage dans le pays à travers la création d'opportunités d'emploi pour la main d'œuvre locale.

LE CHIFFRE DU MOIS



60,5%

pourcentage des transactions en zone Cemac en 2022 entre le Gabon et le Cameroun

Selon les données du rapport sur les services de paiement dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) publié le 7 novembre 2023 par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), les deux pays concentrent à eux seuls 60,5% des transactions transfrontalières intra Cemac en monnaie électronique en 2022.

Dans ces transactions, 95% sont effectuées depuis le Gabon au bénéfice des clients camerounais. En effet, le Gabon a transféré au Cameroun en 2022 plus de 42,3 milliards de FCFA tandis que le Cameroun a transféré au Gabon plus de 2,5 milliards de FCFA. (Source : BEAC) Rapport sur les services de paiement disponible sur le site web de la FEG www.lafeg.ga

VEILLE STRATÉGIQUE

LA SFI ET L'OCP VEULENT MOBILISER 800 MILLIONS \$ D'ICI 2030 POUR LE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE EN AFRIQUE

La Société financière internationale (SFI) et l'Office chérifien des phosphates (OCP) ont mis en place une nouvelle plateforme d'agri-finance en vue de mobiliser 800 millions \$ d'ici 2030 pour soutenir les systèmes de production et de distribution alimentaire en Afrique.

Ce nouvel outil de financement vise notamment à renforcer 30 chaînes de valeurs agricoles prioritaires dans différents pays du continent à travers l'amélioration de l'accès aux crédits et la mise en œuvre de formations aux profits des opérateurs.



« La plateforme a déjà établi un partenariat avec Bank of Africa afin d'améliorer l'accès aux engrais et à d'autres intrants pour les agriculteurs et les transformateurs africains. Elle a également conçu de nouveaux projets pour soutenir les chaînes de valeur de la noix de cajou et du riz en Côte d'Ivoire et prévoit aussi des interventions au Cameroun, au Gabon ainsi que dans d'autres pays », peut-on également lire dans le communiqué publié le 10 octobre sur le site de l'institution financière.

Outre l'octroi de financement, l'initiative prévoit également de réaliser des études approfondies sur les chaînes de valeur ciblées afin d'identifier les défis à relever pour chacune d'entre elles et de concevoir des solutions adaptées.

(Source : agenceecofin)

SANCTIONS FINANCIÈRES CONTRE LE GABON : LA BAD ENTERRE LA HACHE DE GUERRE

La Banque africaine de développement (BAD) a levé, le 6 novembre, les sanctions contre le Gabon deux mois après le coup d'État. Cette décision, la toute première d'une institution internationale, fait suite à des discussions fructueuses entre les nouvelles autorités gabonaises et les responsables de la BAD. Elle ouvre la voie à la reprise des décaissements pour le financement des projets prioritaires notamment dans le domaine des infrastructures.

(Source : Gabon Review)

ENDETTEMENT : LE GABON VA LANCER UNE VAGUE D'EMPRUNTS DANS LA ZONE CEMAC

Pour mener à bien les projets de développement, le Gabon aura besoin d'importants financements.

Pour ce faire, l'Etat projette de lancer des émissions des titres publics du Trésor dans la sous-région.

C'est dans cette optique que le Ministre de l'Economie et des Participations, Mays Mouissi, a reçu ce 6 novembre 2023, les responsables et les représentants des Banques locales agréées comme spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) dans certains pays de la zone CEMAC.



Pour le membre du gouvernement de la Transition en charge de l'Economie, la signature du Gabon demeure l'une des meilleures de la sous-région.

De ce fait, il a exhorté ses partenaires financiers locaux et les services de la Direction générale de la Dette, à mettre en place des stratégies d'endettement et un cadre d'échange qui permettent de travailler ensemble pour la réussite de ces futures émissions.

Sur cette question, les responsables et représentants de banques ont affirmé leur volonté de soutenir l'Etat.

Cependant, certains paramètres comme la maturité et les ratios sont des préalables à prendre en compte pour prendre part à ces opérations.

(Source : DirectInfoGabon)



PÉTROLE GABONAIS D'ASSALA : L'OFFENSIVE DISCRÈTE DE LA GOC

L'État gabonais explore la possibilité de préempter les actifs pétroliers de Carlyle, suscitant une compétition pour ces ressources stratégiques. Alors que Maurel & Prom avait présenté une offre alléchante, Gabon Oil Company (GOC) cherche désormais à prendre les commandes de ces actifs, ouvrant la voie à une potentielle nationalisation de la compagnie pétrolière Assala. Les négociations sont en cours, et les enjeux considérables.

La principale question à résoudre réside dans le financement de cette opération. La GOC dispose de fonds propres importants et est prête à s'associer à Maurel & Prom ou Perenco. Légalement, elle bénéficie d'une priorité sur ces actifs dont elle est partenaire. Le reste des fonds nécessaires pourrait être levé sur les marchés, puisque le trader Trafigura est aussi sur les rangs pour accompagner financièrement la GOC, bien que les détails de cet accord ne soient pas encore finalisés.

(Source : Gabon Review)

BARRAGE DE KINGUÉLÉ (35MW) : LA BAD, SFI, DBSA ET EAIF INJECTENT 81 MILLIARDS FCFA DANS LE PROJET PORTÉ PAR ASONHA ÉNERGIE

Cette enveloppe financière représente le premier versement des bailleurs de fonds pour le développement de ce projet et s'ajoute aux 34 milliards de FCFA déjà mobilisés en fonds propres par les deux actionnaires de la société Asonha Energie que sont Meridiam (60%), et Gabon Power Company (40%) pour le projet.



Les financements mobilisés par les actionnaires de Asonha Énergie, la société qui porte le projet de construction du barrage de Kingulé aval (35MW), ont permis de démarrer le projet en décembre 2021. Ce premier versement des bailleurs de fonds permettra donc d'après Sylvain Bouyé, directeur général d'Asonha Energie, de poursuivre les travaux en cours sur le site du barrage.

Le projet global lui-même coûte 179 millions d'euros (117,4 milliards FCFA) dans le cadre d'une convention de concession conclue pour une durée de 30 ans.

(Source : Le Nouveau Gabon)

LE PÉTROLIER FRANCO-BRITANNIQUE PERENCO VEUT CONSTRUIRE UN NOUVEAU PIPELINE DANS LA PROVINCE DE L'OGOOUÉ-MARITIME

La compagnie franco-britannique Perenco, qui opère au Gabon depuis 1992, envisage de construire un nouveau pipeline reliant le champ Olendé-plage à la station de production CB1, situé dans le département d'Etimbooué, province de l'Ogooué-Maritime.



Pour cela, une étude d'impact environnemental et social (EIES) a été réalisée et déposée il y a quelques temps par la société pétrolière à la direction générale de l'Environnement et de la protection de la nature (Dgepn) pour consultation.

(Source : Le Nouveau Gabon)



TRAVAUX PUBLICS : VERS LA RÉHABILITATION DES PONTS DE KANGO, AGOULA ET EBEL-ABANGA

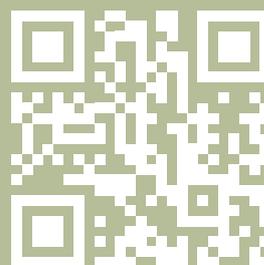
Dans le cadre du Projet d'appui au secteur des infrastructures au Gabon (Pasig) - Phase 1, le Gabon envisage de réhabiliter les ponts de Kango, Agoula et Ebel-Abanga dans la province de l'Estuaire et du Moyen-Ogooué. Des ouvrages construits depuis plusieurs années et qui ont besoin aujourd'hui d'une réfection du fait de leur dégradation avancée. À cet effet, le ministère des Travaux publics a récemment entrepris de recruter un consultant qui devra réaliser pendant six mois, la campagne d'auscultation en vue de la réalisation de ces travaux.

Ces travaux sont financés grâce à un prêt du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et un prêt de l'Africa Growing Together Fund (AGTF) dans le cadre du Pasig 1. La phase 1 du Pasig consiste principalement en la construction et le bitumage de la section Ndendé-Doussala (49 km) et du pont frontalier entre le Gabon et le Congo, sur la rivière Ngongo, ainsi que la construction et le bitumage de quelque 21 kilomètres de voiries à Libreville.

(Source : Le Nouveau Gabon)



Rejoignez-nous sur
notre site internet
www.lafeg.ga



FÉDÉRATION
DES ENTREPRISES DU GABON
IMMEUBLE ODYSÉE /
email : info@lafeg.ga



AGENDA

- **21-22 novembre 2023** : Séminaire sur la mise en place d'une démarche de gestion des risques - Maîtrise des étapes du processus de management des risques pour être autonome dans l'implémentation – Radisson Blu Dakar, Sénégal. Contact Tél. : 00 221 33 858 48 48
- **22 au 23 novembre 2023** : "Maîtriser son environnement informationnel grâce à l'OSINT et la veille » Initiation à l'intelligence économique (IE) à BGFI Business School (BBS) Libreville-Gabon. info@lafeg.ga
- **23 au 25 novembre 2023** : Sommet Afrique – Roumanie : La fondation Liga Carpathia, la fondation Dignitas, la fondation CICP Groupe organisent le Congrès-Forum de Rencontre entre l'industrie de Roumanie et les industries des Pays Africains, qui se tiendra à Bucarest. Contact M. Freddy Dominique Zanga, Président de la CICP Groupe, Paris. Tél. : +33 6 66 20 94 63 / Email : contact@cicp-group.com / association.cicp@hotmail.fr

NE MANQUEZ PAS
LA NEWSLETTER
DE LA **FEG** !

*Soyez informé sur les activités
qui boostent les entreprises.*

www.lafeg.ga

Boulevard de l'indépendance,
immeuble Odyssee, 8^{ème} et 9^{ème} étage

+241 11 77 55 95

info@lafeg.ga

BP: 410